



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 24456

Texte de la question

M. Laurent Dominati fait part à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie des interrogations formulées par nombre de contribuables sur le coût de conception, de fabrication et d'acheminement d'un document consacré à l'euro et qui semble avoir fait l'objet d'une très large diffusion dans le pays. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer toutes les informations relatives à cette opération.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la campagne d'information du grand public sur le passage à l'euro lancée le 12 novembre dernier par les pouvoirs publics, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a souhaité que chaque foyer reçoive à son domicile un guide pratique de l'euro pour la période transitoire qui se déroule de 1999 à 2002. Ce guide, tiré à 33 millions d'exemplaires, représente un coût total de 31 millions de francs (4,73 millions d'euros), dont 17 millions de francs (2,59 millions d'euros) pour l'édition, soit un coût unitaire de 52 centimes, et 14 millions de francs (2,13 millions d'euros) pour la diffusion, soit un coût unitaire de 42 centimes.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Dominati](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24456

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 537

Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 3969